

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 313

28 avril 2000

SOMMAIRE

Anjuman-E-Pakistan Luxembourg, A.s.b.l., Bertrange	page	15011	Sociedade SPA S.A., Luxembourg	14988
Dayce S.C.I., Kayl		14990	Société de Participations Champenoises S.A., Luxembourg	14983
FISEA, Fondation Internationale pour la Substitution de l'Expérimentation Animale, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg		15003	Sofex S.A., Luxembourg	14992
Fonds Culturel Quart Monde, Etablissement d'Utilité Publique, Luxembourg		15011	Soficopa S.A., Luxembourg	14991
(The) Four Plus (Luxembourg) S.A., Luxembourg		14999, 15000	Sohita S.A., Luxembourg	14990
Jet Support Services Europe, S.à r.l., Luxembourg		15016	So-Lu-Fer S.A., Rodange	14992
Marven S.A., Luxembourg		15019	Solupro S.A.H., Luxembourg	14997, 14998
mké S.A., Luxembourg		15022	Sominag S.A., Luxembourg	14996
Redwood Holdings S.A., Luxembourg		14978	Southern Light S.A., Luxembourg	14995
RICCS International, S.à r.l., Luxembourg		14978	Steelinvest S.A., Luxembourg	14989
Riomas S.A.H., Luxembourg		14978	Tesab S.A., Luxembourg	14999
RMC Finance Holding S.A., Luxembourg		14979	Textilco S.A., Luxembourg	15001
Rootenbakers A.G., Luxembourg		14979	Textil Participations S.A., Luxembourg ..	14999, 15000
Royal Façades Weyrich, S.à r.l., Livange		14979	Timedi S.A., Luxembourg	15001
Rubicor Investment S.A., Luxembourg		14983	Tivan Holding S.A., Luxembourg	14996, 14997
Saint Hubert Investments, S.à r.l., Mamer ..	14979, 14981		Tondam S.A., Luxembourg	15000
Sardel International S.A., Luxembourg ..	14984, 14985		Top Star Promotion S.A., Strassen	15002
Sava & Compagnie S.C.A., Luxembourg	14981		Transports J.P. Vincent S.A., Luxembourg	15002
Sava, S.à r.l., Luxembourg	14982		Tribeca First S.A., Luxembourg	15006
Scan Inter S.A., Luxembourg	14981, 14982		Tridven S.A., Luxembourg	15006
SCI Rue Adolphe, Luxembourg	14983		Trmata, S.à r.l., Luxembourg	15002, 15003
Scittusangh S.A., Luxembourg	14985		Unifin S.A., Luxembourg	15007
S.C.P.G. - Esch, Société du Chien de Police et de Garde Esch-Alzette, A.s.b.l., Esch an der Alzette ..	15013		United Bargain S.A., Luxembourg	15001
Sea Bed Investments S.A., Luxembourg	14985		(The) Upperware Company S.A., Luxembourg ..	14999
Sem International S.A., Luxembourg	14986		V.A.G. Security Engineering S.A., Luxembourg ..	15006
Semo S.A., Luxembourg	14986		Vendôme Participations Holding S.A., Luxembourg	15007, 15008
Série S.A., Luxembourg	14986		Vickin S.A., Luxembourg	15009
S.F.C. Holding S.A., Luxembourg	14987		Videopress S.A., Luxembourg	15009
Sidergie International Invest Holding S.A., Luxembourg	14987		Villor S.A., Luxembourg	15010
Sid-Sid, S.à r.l., Luxembourg	14985		Warnant et Cie S.A., Luxembourg	15008
Siparla S.A., Luxembourg	14988		Weaverman S.A., Luxembourg	15009
Sirex S.A., Luxembourg	14989		Welton Sport S.A., Luxembourg	15010
			Westra Holding S.A., Luxembourg	15004, 15005
			Wonjin Refractories International, S.à r.l., Grevenmacher	15012, 15013
			Xaret S.A., Luxembourg	15010
			Zeta Fin S.A., Luxembourg	15013

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.875.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 novembre 1999

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de REDWOOD HOLDINGS S.A. («la société») qui s'est tenue, il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998 et au 20 septembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998 et au 20 septembre 1999;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998 et au 20 septembre 1999.

Luxembourg, le 29 novembre 1999.

LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY LIMITED

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2000, vol. 531, fol. 89, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09401/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.875.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09402/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

REDWOOD HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 47.875.

Le bilan au 20 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 1999, vol. 531, fol. 89, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09403/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

RICCS INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 42.190.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 2000, vol. 532, fol. 83, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Signature.

(09404/567/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

RIOMAS, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 52.317.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 27 novembre 1995.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1998, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

RIOMAS
Signature

(09405/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

RMC FINANCE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.
R. C. Luxembourg B 32.347.

DISSOLUTION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2000, vol. 122S, fol. 18, case 11, que la société RMC FINANCE HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 32.347, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant à sa charge tous les actifs et passifs de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signature.

(09406/211/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

ROOTENBAKERS A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1017 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 64.300.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société ROOTENBAKERS A.G. du 18 janvier 2000 que:

Seule et unique résolution

L'assemblée décide de transférer avec effet immédiat le siège social du 5, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, au 11, boulevard du Prince Henri, L-1017 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2000.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 55, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09407/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

ROYAL FACADES WEYRICH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, route de Bettembourg.
R. C. Luxembourg B 14.085.

Les bilans au 31 décembre 1997 et 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(09408/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. SAINT HUBERT HOLDINGS, S.à r.l.).**

Registered office: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 57.466.

In the year two thousand, January the fourteenth.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company SAINT HUBERT HOLDINGS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, registered at 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, incorporated on December 16, 1996, by a deed of Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 149 of March 27, 1997, deed modified before the same notary on March 19, 1997, modification published in Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 380 of July 1997.

The meeting is presided by Mr J.O.H. van Crugten, employee, residing in Strassen, who appoints Mr Schaaphok, employee, residing in Kehlen, as secretary.

The assembly elects as scrutineer Mrs Loredana Fatone, employee, residing in Luxembourg.

The chairman declares and requests the notary to act:

1) The shareholders present or represented and the number of shares held appear on the attendance list signed by the chairman, secretary, scrutineer and notary. The said list as well as the proxies will remain annexed to this document and will be filed at the same time with the registration authorities.

II) It appears from the attendance list that all 621 (six hundred and twenty-one) issued shares are present or represented at this meeting, which consequently may validly deliberate upon the points of its agenda, without preliminary convocations, all members of the meeting having agreed to meet after having been informed on the agenda, without other formalities.

III) The agenda of the Meeting is the following:

1. To change the name of the company into SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.
2. To change the address of the company to 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
3. Amendment of articles N° 2 and N° 4 of the Statutes to adopt the resolutions taken on the basis of the foregoing agenda.
4. Miscellaneous.

After deliberation, the assembly takes by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The assembly decides to change the name of the company from SAINT HUBERT HOLDINGS, S.à r.l. to SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.

Second resolution

The assembly decides to change the address of the company being 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg to 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.

Third resolution

In order to adapt the Statutes to the resolutions adopted during this meeting, the assembly decides to amend the articles 2 and 4 of the statutes to read them as follows:

«**Art. 2.** The Company is incorporated under the name SAINT HUBERT INVESTMENTS S.à r.l.»

«**Art. 4.** The company has its head office at 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.»

Estimation

Fees resulting from these amendments are evaluated at LUF 25,000.-.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Mamer, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by names, Christian names, civil statutes and residences, the said persons signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société SAINT HUBERT HOLDINGS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, domiciliée au 11, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg, constituée suivant acte reçu le 16 décembre 1996 par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 149 du 27 mars 1997, acte modifié par le même notaire le 19 mars 1997, modification publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, N° 380 du 16 juillet 1997.

L'assemblée est présidée par M. J.O.H. van Cruyten, employé privé, demeurant à Strassen,

qui nomme comme secrétaire M. R.A.A. Schaaphok, employé privé, demeurant à Kehlen.

L'assemblée élit comme scrutateur Mlle Loredana Fatone, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I) Que les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

II) Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les 621 (six cent vingt et une) parts émises sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti de se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

III) Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Modifier le nom de la société en SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.
2. Modifier l'adresse de la société au 106, route d'Arlon, L-8210 Mamer.
3. Modification des articles 2 et 4 des Statuts de la société afin d'adopter les résolutions prises sur la base de l'ordre du jour de l'assemblée.
4. Divers.

Après délibérations, l'assemblée générale a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier le nom de la société de SAINT HUBERT HOLDINGS, S.à r.l. en SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'adresse de la société du 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.

Troisième résolution

Afin d'adapter les statuts aux résolutions prises lors de cette assemblée, l'assemblée décide de modifier les articles 2 et 4 des statuts de la société afin de leur donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société prend la dénomination SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.»

«**Art. 4.** Le siège social est établi au 106, route d'Arlon à L-8210 Mamer.»

Evaluation des frais

Les frais incombant à la société en raison de ces modifications sont estimés à LUF 25.000,-.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande des comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une traduction en langue française. Sur la demande des mêmes comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Mamer, à la date en tête des présentes.

Et après lecture aux personnes comparantes qui sont toutes connues du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, elles ont signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: J.O.H. van Crugten, R.A.A. Schaaphok, L. Fatone, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 93, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Delvaux.

(09411/208/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**SAINT HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l.,
(anc. SAINT HUBERT HOLDINGS, S.à r.l.), Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 57.466.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 janvier 2000, actée sous le n° 33/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

(09412/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SAVA & COMPAGNIE, Société en Commandite par Actions.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 41.484.

Par décision du gérant du 8 juin 1999, le siège social de la société a été transféré au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour SAVA & COMPAGNIE,
Société en Commandite par Actions
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09419/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 32.292.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Signature
Un mandataire

(09420/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 7 juin 1999 à 11.00 heures*

Décisions

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997. L'exercice clôturé avec une perte de LUF 1.599.759,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
* Report à nouveau de LUF 1.599.759,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1997;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leur mandat jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1998.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09421/751/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SCAN INTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 32.292.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue au siège social de la société en date du 12 juillet 1999 à 14.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Alexander Helm de sa fonction d'administrateur de la société;
- de donner décharge à l'administrateur démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.
- de nommer en remplacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Frédéric Deflorenne, demeurant 23 Haffstrooss, L-5752 Frisange, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09422/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 41.422.

Par décision du gérant du 8 juin 1999, le siège social de la société a été transféré au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour SAVA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09418/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

RUBICOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.997.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 4 janvier 2000

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de RUBICOR INVESTMENT S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1997;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1997;
- d'affecter les résultats comme suit:

- perte à reporter: LUF 160.946,-

- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1997.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 18, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09409/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

RUBICOR INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 53.997.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2000, vol. 533, fol. 18, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09410/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SCI RUE ADOLPHE, Société Civile Immobilière.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Adolphe.

EXTRAIT

Il résulte d'un acte de partage d'ascendant reçu par Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, le 24 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, volume 900A, folio 21, case 5, et d'un acte de vente reçu par ledit notaire Frank Baden, le 24 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 1999, volume 900A, folio 21, case 7, que la répartition des parts d'intérêts de la société est la suivante:

a) Madame Marie-Laurence Thoma, sans profession, épouse de François Klopp, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe, deux cent dix parts	210
b) Monsieur François Klopp, associé-gérant, époux de Marie-Laurence Thoma, demeurant à L-1116 Luxembourg, 1, rue Adolphe, deux cent dix parts	210
Total: quatre cent vingt parts	420

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

F. Baden.

(09423/200/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 34.436.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 17 mai 1999, la décision des administrateurs du 1^{er} avril 1999 de coopter Madame Romaine Lazzarin-Fautsch au conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A.

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09438/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SARDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.465.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 décembre 1999

A l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de SARDEL INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 29 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09413/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SARDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.465.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 décembre 1999

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SARDEL INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: LUF 1.666.447,-
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 29 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09414/710/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SARDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.465.

Extrait des minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 29 décembre 1999

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de SARDEL INTERNATIONAL S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 29 décembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 29 décembre 1999;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 29 décembre 1999.

Luxembourg, le 29 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09415/710/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SARDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.465.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09416/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SARDEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 48.465.

—
Le bilan au 29 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09417/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SCITTUSANGH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 65.920.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires,
tenue à Luxembourg, en date du 24 janvier 2000*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Madame Nathalie Carbotti, demeurant à Luxembourg et Monsieur Daniel Timbal, demeurant à Lugano, ont été nommés administrateurs en remplacement de Monsieur Brunello Donati et de Monsieur Lex Benoy, administrateurs démissionnaires. Monsieur Lex Benoy a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes clôturés au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

*Pour la société
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09424/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SEA BED INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 40.998.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} février 2000 que:

- L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Alex Schmitt, avocat, demeurant 7, Val Ste Croix à L-2015 Luxembourg, Madame Corinne Philippe, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-2015 Luxembourg et Madame Chantal Keereman, juriste, demeurant 7, Val Ste Croix à L-2015 Luxembourg de leurs fonctions d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

- L'assemblée élit en remplacement des administrateurs démissionnaires, Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg, Monsieur Koen De Vleeschauwer, juriste, demeurant 6, rue Heinrich Heine à L-1720 Luxembourg et Monsieur Johan Mevesen, administrateur de sociétés, demeurant 58, Ekkersputstraat à B-3520 Zonhoven. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui approuvera les comptes de l'exercice 1999.

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 34, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09425/595/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SID-SID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.
R. C. Luxembourg B 61.161.

—
Il est porté à la connaissance de tous que Monsieur Saïd Guerroudj a démissionné de son poste de gérant de la société en date du 31 janvier 2000.

Luxembourg, le 3 février 2000.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 46, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09433/595/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SEM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 39.612.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société SEM INTERNATIONAL S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.
Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et M^e Arsène Krons-
hagen.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de:
M. Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée
privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour SEM INTERNATIONAL S.A.
VECO TRUST S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09426/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SEMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 47.555.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration,
tenue en date du 24 janvier 2000*

Transfert du siège social

Par une réunion du conseil d'administration, tenue en date du 24 janvier 2000, le conseil d'administration de la société
SEMO S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 16, rue
de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Le conseil d'administration
G. Rochez E. De Haan O. Frisch

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09427/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2244 Luxembourg, 14, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 31.969.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire,
tenue en date du 16 novembre 1999*

Conseil d'administration

Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nico Hansen, administrateur de sociétés, demeurant à L-7790 Bissen, 6, rue Charles Frédéric Mersch,
 - Monsieur Didier Delhaye, comptable, demeurant au 28, rue Neuve à F-57190 Florange (France),
 - Monsieur Sacha Kremer, agent d'assurances, demeurant au 72, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg.
- Les nouveaux administrateurs ont été nommés pour une durée de 6 ans.

Transfert du siège

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social de la société SERIE S.A. du 55, rue Michel Rodange,
L-2430 Luxembourg, au 14, rue des Romains, L-2444 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 janvier 2000.

Le conseil d'administration
de la société SERIE S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09428/720/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

S.F.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.082.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(09429/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

S.F.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.082.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(09430/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

S.F.C. HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 42.082.

Suite à l'assemblée générale, tenue le 15 juin 1999, la composition du conseil d'administration est la suivante:

Administrateurs:

- Paul Lutgen, licencié en sciences économiques appliquées, Luxembourg, président,
- Luc Braun, diplômé en sciences économiques, Luxembourg, administrateur-délégué,
- ARMOR S.A., 16, allée Marconi, Luxembourg, administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 49, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09431/504/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SIDERGIE INTERNATIONAL INVEST HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 60.457.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le douze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SIDERGIE INTERNATIONAL INVEST HOLDING S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 60.457, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 août 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 650 du 21 novembre 1997. La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 décembre 1999, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée est ouverte à quatorze heures cinquante sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Bilsdorf.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cristine Astgen, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation.

3) Clôture de la liquidation.

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir du 12 janvier 2000.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les

actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 janvier 2000, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à Burden et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture et liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SIDERGIE INTERNATIONAL INVEST HOLDING S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partie des présentes à L-1724 Luxembourg, 38, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Grandjean, T. Dahm, C. Astgen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

F. Baden.

(09432/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SIPARLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 70.435.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration, tenue en date du 24 janvier 2000

Transfert du siège social

Par une réunion du conseil d'administration, tenue en date du 24 janvier 2000, le conseil d'administration de la société SIPARLA S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Le conseil d'administration

J. Zeimet C. Henon

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09434/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOCIEDADE SPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 26.178.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour la S.A. SOCIEDADE SPA

Signature

(09436/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SIREX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.924.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 20 janvier 2000

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1998.

Les mandats de Monsieur Stefano Graidi, Madame Frie van de Wouw, Madame Anne-Françoise Fouss en tant qu'administrateurs ainsi que celui du commissaire aux comptes, Monsieur Lex Benoy, ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1999.

Luxembourg, le 20 janvier 2000.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 février 2000, vol. 533, fol. 32, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09435/800/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Extrait des minutes de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 décembre 1999

A l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de STEELINVEST S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du commissaire aux comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: LUF 60.764.645,-;
- d'accorder décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire aux comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 532, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09449/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Extrait des minutes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 17 décembre 1999

A l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de STEELINVEST S.A. (la «Société»), il a été décidé ce qui suit:

- de continuer les activités de la Société.

Luxembourg, le 17 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 532, fol. 24, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09450/710/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

STEELINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.882.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 3 janvier 2000, vol. 532, fol. 24, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09451/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

DAYCE, Société Civile Immobilière.

Siège social: Kayl.

L'an deux mille, le trente janvier.

Ont comparu:

- 1) La société civile immobilière GL R.-ESTATE, ayant son siège à L-5337 Moutfort, ici représentée par ses seuls associés Madame Lydie Kimmel, gérante de sociétés, et Monsieur Guy Rosseljong, maître en sciences économiques, tous les deux demeurant à L-5337 Moutfort, 14, Kiem;
- 2) Monsieur Gaston Boujong, fonctionnaire, demeurant à L-3651 Kayl, 37, rue Jos Müller;
- 3) Madame Sylvie Rosseljong, sans état particulier, demeurant à L-3651 Kayl, 37, rue Jos Müller.

Première résolution

Ladite société civile immobilière GL R.-ESTATE déclare détenir dans la société civile immobilière DAYCE, constituée par-devant le notaire Norbert Müller à Esch-sur-Alzette en date du 21 juillet 1997, trente (30) parts sociales, soit cinquante pour cent du capital social.

Elle déclare céder et transporter par les présentes, avec effet au 1^{er} janvier 2000, sous les garanties ordinaires et de droit à Monsieur Gaston Boujong, préqualifié, qui accepte, quinze (15) parts sociales lui appartenant dans la société civile immobilière DAYCE et à Madame Sylvie Rosseljong, préqualifiée, qui accepte, quinze (15) parts sociales lui appartenant dans la société civile immobilière DAYCE.

La cession qui précède est faite moyennant le prix de chaque fois quinze mille francs (15.000,- LUF) que la partie venderesse reconnaît avoir reçus de chaque partie acquéreuse et dont elle consent quittance.

Deuxième résolution

Suite à cette cession de parts, l'article 5 des statuts est à lire comme suit:

«**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de soixante mille francs (60.000,- LUF), divisé en soixante (60) parts de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

En raison de leurs apports et acquisitions prédites,

Monsieur Gaston Boujong, prénommé, détient trente parts	30
Madame Sylvie Rosseljong, prénommée, détient trente parts	30
Total: soixante parts sociales, soit la totalité du capital social	<u>60</u>

Troisième résolution

Il est donné décharge à Madame Lydie Kimmel de sa fonction de gérante.

Dorénavant, la société sera valablement engagée par la signature conjointe de ses associés.

Frais

Tous frais en relation avec la présente cession sont à la charge des acquéreurs.

G. Boujong L. Kimmel G. Rosseljong S. Rosseljong

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 8 février 2000, vol. 315, fol. 66, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(09437/000/41) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOHITA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 19.995.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le douze janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding SOHITA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg, sous le numéro B 19.995 constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 14 du 19 janvier 1983.

La Société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 4 janvier 2000.

L'Assemblée est ouverte à 15.00 heures sous la présidence de Monsieur David Grandjean, employé privé, demeurant à Arlon.

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Cristine Astgen, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- 1) Rapport du commissaire à la liquidation;
- 2) Décharge du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
- 3) Clôture de la liquidation;

4) Indication de l'endroit où les livres et documents sociaux devront être déposés et conservés pendant cinq ans à partir de 12 janvier 2000.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 11 janvier 2000, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a nommé en qualité de commissaire à la liquidation:

Monsieur Yves Wallers, réviseur d'entreprises, demeurant à Burden,
et a fixé à ces jour, heure et lieu la présente assemblée.

Ces constatations faites et reconnues exactes par l'Assemblée, celle-ci aborde son ordre du jour comme suit:

1) Rapport du commissaire à la liquidation.

L'assemblée entend le rapport du commissaire à la liquidation sur l'examen des documents de la liquidation et sur la gestion du liquidateur.

Ce rapport conclut à l'adoption des comptes de liquidation et à la décharge du liquidateur.

2) Adoptant les conclusions de ce rapport, l'Assemblée approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière, sans réserve ni restriction à Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg, de sa gestion de liquidateur de la Société.

L'Assemblée donne également décharge au commissaire à la liquidation pour l'exécution de son mandat.

3) Clôture de la liquidation.

L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation et constate que la société anonyme SOHITA S.A. a cessé d'exister à partir de ce jour.

4) L'Assemblée décide que les livres et documents seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à Luxembourg, 38, boulevard du Prince Henri.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Grandjean, N. Weyrich, C. Astgen, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2000.

F. Baden.

(09443/200/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOFICOPA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 56.695.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 10 novembre 1999

Il résulte d'une lettre adressée à la société en date du 9 novembre 1999, que Madame Carine Bittler démissionne de ses fonctions d'administrateur avec effet immédiat.

En date du 10 novembre 1999, le conseil d'administration coopte en remplacement Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Le conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

- Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg;
- Monsieur Eric Vanderkerken, employé privé, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg;
- Madame Michèle Musty, employée privée, demeurant 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social du 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg au 3, rue Jean Piret à L-2350 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 novembre 1999.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 530, fol. 46, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09442/595/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 44, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour la S.A. SOFEX
Signature

(09441/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**SO-LU-FER S.A., Société Anonyme,
(anc. SO-LU-FER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée).**

Siège social: L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg.

L'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée SO-LU-FER, S.à r.l. ayant son siège social à L-4833 Rodange, 9A, route de Luxembourg,

constituée suivant acte reçu par le notaire Norbert Muller de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 20 novembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, sous le numéro 59 du 8 février 1993,

L'assemblée des associés est présidée par Monsieur Roger Henry, demeurant à F-Longlaville,

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Lysiane Henry demeurant à F-54404 Herserange, 104, avenue de Luxembourg,

L'assemblée des associés désigne comme scrutateurs Monsieur Patrick Henry, demeurant à F-54650 Saulnes, 80, rue de Longwy et Madame Evelyse Valli, demeurant à F-54810 Longlaville, 16, les Grands Jardins.

Le Président déclare ce qui suit:

I. Suivant la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée, qui peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour sans convocation préalable.

Ladite liste de présence, ainsi que la procuration de l'associé représenté, demeureront annexées au présent procès-verbal, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau.

II. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la société d'un montant de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 750.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) par l'augmentation de la valeur nominale de chaque action à LUF 12.500,- (douze mille cinq cents francs luxembourgeois), à libérer entièrement par l'incorporation au capital social de résultats reportés.

2. Décision de convertir le capital souscrit actuel de 1.250.000,- LUF (un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois) en Euro au cours de change fixé entre le francs luxembourgeois et l'Euro.

3. Augmentation du capital souscrit de la société à concurrence de Euro 13,3309404 (treize virgule trois trois zéro neuf quatre zéro quatre euros), en vue d'arrondir le capital social souscrit de Euro 30.986,6905966 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six neuf zéro cinq neuf six six euros) à Euro 31.000,- (trente et un mille euros) sans annulation des actions existantes mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 100 (cent) actions existantes pour la porter de EUR 309,8666905960 à EUR 310,- (trois cent dix euros), à libérer par un versement en espèces.

4. Transformation de la forme juridique de la société d'une société à responsabilité limitée en société anonyme sur le vu du rapport du réviseur d'entreprises la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG, établie à Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg.

5. Modification des statuts suite aux transformations décidées ci-dessus sub 1) sub 2), et sub 3) en vue d'adapter les statuts de la société aux prescriptions légales existantes pour la nouvelle forme juridique de la société suivant projet de statuts connu des actionnaires.

6. Décharge à conférer au gérant de la société pour sa mission exercée avant transformation, savoir Monsieur Roger Henri.

7. Nomination d'un nouveau conseil d'administration ainsi que d'un commissaire aux comptes.

8. Divers.

Sur ce, l'assemblée des associés, après avoir constaté qu'elle était régulièrement constituée et après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président, a abordé l'ordre du jour et après délibération a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société d'un montant de sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 750.000,-) en vue de le porter de son montant actuel de cinq cent mille francs luxembourgeois (LUF 500.000,-) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (LUF 1.250.000,-) sans création ni émission d'actions nouvelles mais en augmentant la valeur nominale des parts sociales existantes à 12.500,- francs luxembourgeois, à libérer entièrement par l'incorporation au capital social de résultats reportés jusqu'à concurrence de LUF 750.000,- (sept cent cinquante mille francs luxembourgeois).

La preuve de l'existence des résultats reportés a été apportée au notaire instrumentaire au moyen des comptes annuels établis au 31 décembre 1998, dûment approuvés par l'assemblée générale. En outre, la gérance a déclaré qu'il n'a pas été porté atteinte aux résultats reportés jusqu'à la date de ce jour suivant déclaration du gérant, jointe en annexe.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transformer la société à responsabilité limitée SO-LU-FER, S.à r.l. en société anonyme avec la dénomination de SO-LU-FER S.A., sur le vu d'un rapport du réviseur d'entreprises la FIDUCIAIRE INTERNATIONALE DE LUXEMBOURG, établie à Livange, Zone Industrielle «Le 2000», route de Bettembourg, lequel rapport conclut comme suit:

«Sur la base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant minimum du capital social nécessaire à la transformation en société anonyme.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de convertir le capital souscrit et libéré de la société de 1.250.000,- francs luxembourgeois en Euro, au cours de change fixé entre le franc luxembourgeois et l'Euro au 1^{er} janvier 1999, savoir 40,3399, de sorte que le capital social souscrit de la société est fixé, après conversion, à Euro 30.986,6905966, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de Euro 309,866905966.

L'assemblée décide de tenir les comptes de la société dans la nouvelle devise du capital social et donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour effectuer la conversion en euro au cours de change précité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social souscrit de la société à concurrence de Euro 13,3309404 (treize virgule trois trois zéro neuf quatre zéro quatre euros),

en vue d'arrondir le capital social souscrit de Euro 30.986,6905966 (trente mille neuf cent quatre-vingt-six virgule six neuf zéro cinq six six euros) à Euro 31.000,- (trente et un mille euros),

sans création d'actions nouvelles, mais par la seule augmentation de la valeur nominale des 100 (cent) actions existantes pour la porter de EUR 309,866905960 à EUR 310,- (trois cent dix euros),

à libérer entièrement par les anciens actionnaires au prorata des actions détenues par un versement en espèces.

Suite à l'augmentation qui précède le capital social de la société est fixé à EUR 31.000,-, représenté par 100 actions d'une valeur nominale de EUR 310,- chacune.

Souscription - Libération

Alors sont intervenus aux présentes les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence.

Lesquels actionnaires, déclarent souscrire à l'augmentation de capital précitée et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société, et la libèrent par le versement en espèces d'un montant de Euro 13,3309404 (treize virgule trois trois zéro neuf quatre zéro quatre euros).

La somme de Euro 13,3309404 (treize virgule trois trois zéro neuf quatre zéro quatre euros) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Cinquième résolution

A la suite des résolutions précédentes, l'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin qu'ils aient la teneur suivante:

STATUTS

Dénomination - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous dénomination SO-LU-FER S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Rodange.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transférer provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société.

La déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société a pour objet l'achat et la vente de ferrailles et prestations sidérurgiques.

Elle peut faire toutes les opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Titre II- Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille Euros), représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 310,- (trois cent dix Euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.
Le capital social pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Titre III- Administration

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. Il est autorisé, avec l'approbation du commissaire, à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Art. 9. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou par la signature d'un administrateur délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, choisis en ou hors de son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV- Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

Titre V- Assemblée Générale

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, sinon à l'endroit indiqué dans les convocations le premier jeudi du mois de juillet à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI- Année Sociale, Répartition des Bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII- Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII- Dispositions Générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Sixième résolution

L'assemblée décide que l'exercice en cours se terminera le 31 décembre 2000 et que la première assemblée générale annuelle se réunira le premier jeudi du mois de juillet à 11.00 heures en l'an 2001.

Septième résolution

L'assemblée donne décharge au gérant de la société, pour sa mission exercée avant la transformation de la société.

L'assemblée prend acte de la démission de:

- Monsieur Roger Henry, préqualifié et,

- Madame Evelyse Henry, préqualifiée et leur consent décharge pleine et entière pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour.

Elle décide de procéder à la nomination d'un conseil d'administration composé de quatre membres.

Leur mandat se terminera lors de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2005, statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Sont nommés administrateurs:

1. Monsieur Roger Henry, demeurant à demeurant à F-Longlaville,
2. Madame Evelyse Valli, demeurant à F-54810 Longlaville, 16, les Grands Jardins,
3. Monsieur Patrick Henry, demeurant à F-54650 Saulnes, 80, rue de Longwy,
4. Mademoiselle Lysiane Henry, demeurant à F-54404 Herserange, 104, avenue de Luxembourg.

Par exception à l'article 10 des statuts, le premier administrateur-délégué est nommé par la présente assemblée générale, laquelle nomme:

- Monsieur Roger Henry comme administrateur-délégué.

Elle nomme encore à la fonction de commissaire aux comptes, Mademoiselle Patricia Pierrat, demeurant à F-88000 Rambervillers.

Son mandat se terminera avec celui des administrateurs.

Toutes les résolutions ont été prises séparément et à l'unanimité des voix.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié les conditions prévus par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente transformation, est évalué sans nul préjudice à la somme de LUF 68.000,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président clôture l'assemblée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre associés n'ayant demandé à signer.

Signé: R. Henry, L. Henry, P. Henry, E. Valli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 92, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Delvaux.

(09444/208/221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOUTHERN LIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 62, avenue de la Liberté.

R. C. Luxembourg B 55.742.

DISSOLUTION

L'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La société de droit suisse dénommée COGE FIDAM S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, Via G. Canevascini, 26, ci-après nommée «l'actionnaire unique»,

ici représentée par Monsieur Sergio Vandi, employé privé, demeurant à Luxembourg, 32, rue J.G. de Cicignon, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 28 décembre 1999,

laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée SOUTHERN LIGHT S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 55.742, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 62, avenue de la Liberté,

ci-après nommée la «Société»,

a été constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, alors de résidence à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 1996, publié au Mémorial C, n° 532 du 19 octobre 1996.

- Que le capital social de la Société est fixé à cinquante-cinq mille francs suisses (CHF 55.000,-), divisé en cinq mille cinq cents (5.500) actions d'une valeur nominale de dix francs suisses (CHF 10,-) chacune, entièrement souscrites et libérées.

- Que sa mandante, l'actionnaire unique, s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, représentée comme dit ci-avant, siégeant comme actionnaire unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'actionnaire unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre elle déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société

actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, elle assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence, tout le passif de ladite Société est réglé;

- Que l'actif restant est dévolu à l'actionnaire unique.
- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par SAFIN REVISIONI & FIDUCIARIA S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, 16, Corso Elvezia, désignée «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.
- Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;
- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire de la Société;
- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française au comparant, ès qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Vandi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 92, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Delvaux.

(09448/208/57) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOMINAG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R. C. Luxembourg B 19.402.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'administration:

Bob Bernard, diplômé H.E.C. Paris, Luxembourg, administrateur-délégué;
André Wilwert, diplômé I.C.H.E.C. Bruxelles, Luxembourg, administrateur-délégué;
Charles Lahyr, docteur en droit, Esch-sur-Alzette, administrateur.

Commissaire aux comptes:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg.
Luxembourg, le 13 décembre 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour SOMINAG S.A.
KPMG Financial Engineering
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09447/528/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TIVAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.904.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 27 décembre 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TIVAN HOLDING S.A. (la Société), il a été décidé ce qui suit:

- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 1998;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 1998;
- d'affecter les résultats comme suit:
 - perte à reporter: USD 4.537,40;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 27 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09461/710/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TIVAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.904.

*Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires
qui s'est tenue le 28 décembre 1999*

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de TIVAN HOLDING S.A. (la Société), il a été décidé ce qui suit:
- d'approuver le rapport de gestion et le rapport du Commissaire aux Comptes au 30 novembre 1999;
- d'approuver le bilan et le compte de profits et pertes au 30 novembre 1999;
- d'accorder décharge pleine et entière aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes pour toutes opérations effectuées à la date du 30 novembre 1999.

Luxembourg, le 28 décembre 1999.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.
Administrateur
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09462/710/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TIVAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.904.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09463/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TIVAN HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.904.

Le bilan au 30 novembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2000, vol. 532, fol. 38, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CITCO (LUXEMBOURG) S.A.

(09464/710/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOLUPRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 6.671.

L'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding dénommée SOLUPRO S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire Marc Elter en date du 8 juillet 1964, publié au Mémorial C, numéro 76 du 21 août 1964.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte contenant une refonte totale des statuts, reçu par le même notaire en date du 25 juin 1993, publié au Mémorial C, numéro 424 du 14 septembre 1993.

L'assemblée est présidée par Monsieur Henri Grisius, employé privé, demeurant à Leudelange.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie Gauthier, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Michèle Delfosse, employée privée, demeurant à Fentange.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence, laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à LUF 45.000.000,- (quarante-cinq millions de francs luxembourgeois), représenté par 45.000 (quarante-cinq mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.

II. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Instauration d'un nouveau capital autorisé de LUF 650.000.000,- (six cent cinquante millions de francs luxembourgeois);
2. Modification de l'article 5 alinéas 4 et 6 des statuts;
3. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris, par vote séparé et unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'instaurer un capital autorisé de la société fixé à la somme de LUF 650.000.000,- (six cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune, pour un nouveau terme de 5 ans prenant fin le 14 janvier 2005,

et confère au conseil d'administration les mêmes pouvoirs que ceux existants dans le cadre de l'ancien capital autorisé, aux fins d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et donne l'autorisation au Conseil d'Administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les alinéas 4 et 6 de l'article 5 des statuts de la société pour leur donner la nouvelle teneur suivante:

«Le capital autorisé est fixé à LUF 650.000.000,- (six cent cinquante millions de francs luxembourgeois), représenté par 650.000 (six cent cinquante mille) actions d'une valeur nominale de LUF 1.000,- (mille francs luxembourgeois) chacune.»

«Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 14 janvier 2005 à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Frais

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite aux résolutions prises à la présente assemblée, est estimé à LUF 31.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. Grisius, N. Gauthier, M. Delfosse, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 92, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2000.

J. Delvaux.

(09445/208/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

SOLUPRO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 6.671.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 janvier 2000, actée sous le n° 31/2000 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

(09446/208/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TEXTIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.751.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

(09452/800/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TESAB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.782.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société TESAB S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

*Pour TESAB S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09453/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

THE UPPERWARE COMPANY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 48.928.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 24 janvier 2000*

Transfert du siège social

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 janvier 2000, le Conseil d'Administration de la société THE UPPERWARE COMPANY S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration

C. Rozet T. D'Hulster F. D'Hulster

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09459/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration
Signature Signature*

(09456/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

15000

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature Signature

(09457/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

THE FOUR PLUS (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 février 2000, vol. 533, fol. 50, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature Signature

(09458/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TEXTIL PARTICIPATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Bertholet.
R. C. Luxembourg B 58.751.

*Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue à Luxembourg en date du 10 mai 1999*

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1997.

Mademoiselle Anne-Françoise Fouss a été nommée administrateur en remplacement de Monsieur Lex Benoy, administrateur démissionnaire. Monsieur Lex Bony a été nommé commissaire aux comptes, en remplacement de COMEXCO INTERNATIONAL, S.à r.l. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Les mandats de Madame Frie Van de Wouw
Monsieur Brunello Donati

en tant qu'administrateurs ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 1998.

Luxembourg, le 10 mai 1999.

Pour la société
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09454/800/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TONDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.370.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 1998, la décision des administrateurs du 6 mai 1998 de coopter Monsieur Albert Pennacchio au Conseil d'administration a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur a été ratifiée. Le mandat du nouvel administrateur définitivement élu s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2002.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour TONDAM S.A.

Société Anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09465/006/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

15001

TEXTILCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 40.730.

—
Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société TEXTILCO S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateurs en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour TEXTILCO S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09455/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TIMEDI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 58.766.

—
Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société TIMEDI S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de:
M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg,
Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et
EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour TIMEDI S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09460/744/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

UNITED BARGAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 13.035.

—
Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 9 avril 1999, les mandats des administrateurs MM. Jean Bodoni, Guy Baumann, Guy Kettmann et Mme Birgit Mines-Honneff ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Marie-Claire Zehren ont été renouvelés pour une durée de six ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2005.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour UNITED BARGAIN S.A.
Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09473/006/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TOP STAR PROMOTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 60.500.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 1999, vol. 528, fol. 36, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2000.

Signature.

(09466/513/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TRANSPORTS J.P. VINCENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 191, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 71.898.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration
tenue en date du 24 janvier 2000*

Transfert du siège social

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 janvier 2000, le Conseil d'Administration de la société TRANSPORTS J.P. VINCENT S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté au 191, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration

J. P. Vincent

M. F. Vincent

M. Vincent

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 533, fol. 29, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09467/720/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TRMATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.
R. C. Luxembourg B 50.194.

L'an deux mille, le treize janvier.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Joseph Trmata, maître-ferblantier, demeurant à Kockelscheuer, 18, rue Mathias Weistroffer;
- 2.- Madame Marguerite Kerschenmeyer, indépendante, épouse de Monsieur Joseph Trmata, demeurant à Kockelscheuer, 18, rue Mathias Weistroffer;
- 3.- Monsieur Gust Theis, maître-serrurier, demeurant à Crauthem, 1, Nei Wiss.

Ces comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée TRMATA, S.à r. l., avec siège social à Luxembourg, 121, rue de Hollerich, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile Schlessler, de résidence à Luxembourg, le 27 janvier 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 243 du 6 juin 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 21 octobre 1998, publié au Mémorial C, numéro 12 du 9 janvier 1999 et modifiée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 23 août 1999, publié au Mémorial C, numéro 871 du 19 novembre 1999,

immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 50.194.

II.- Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs (LUF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant aux associés, comme suit:

1) à Monsieur Joseph Trmata, préqualifié, mille cent parts sociales	1.100
2) à Madame Marguerite Kerschenmeyer, préqualifiée, cinq cents parts sociales	500
3) à Monsieur Gust Theis, préqualifié, quatre cents parts sociales	400
Total: deux mille parts sociales	2.000

III.- Madame Marguerite Kerschenmeyer, préqualifiée, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, la totalité de ses parts sociales, soit cinq cents (500) parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Gust Theis, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de trois millions deux cent cinquante mille francs (LUF 3.250.000,-), somme que la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

IV.- Monsieur Joseph Trmata, préqualifié, déclare par les présentes céder et transporter, sous les garanties ordinaires de fait et de droit, trois cents (300) de ses parts sociales de la société dont il s'agit à Monsieur Gust Theis, préqualifié, qui accepte, moyennant le prix global de un million neuf cent cinquante mille francs (LUF 1.950.000,-), somme que le cédant reconnaît avoir reçue du cessionnaire au moment de la signature des présentes, ce dont bonne et valable quittance.

V.- Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.
Le cessionnaire participera aux bénéfices à partir de ce jour.
Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

VI.- Messieurs Joseph Trmata et Gust Theis, préqualifiés, agissant en leurs qualités de gérants de la société, déclarent tenir, au nom de la société, les susdites cessions de parts sociales comme dûment significées.

VII.- Ensuite les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et à l'unanimité des voix ils prennent la résolution suivante:

Résolution unique

Afin de mettre les statuts en concordance avec les cessions de parts qui précèdent, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de deux millions de francs (LUF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) parts sociales de mille francs (LUF 1.000,-) chacune.

Ces parts sociales sont réparties comme suit:

1) Monsieur Joseph Trmata, maître-ferblantier, demeurant à Kockelscheuer, 18, rue Mathias Weistroffer, huit cents parts sociales	800
2) Monsieur Gust Theis, maître-serrurier, demeurant à Crauthem, 1, Nei Wiss, mille deux cents parts sociales	1.200
Total: deux mille parts sociales	2.000

Toutes les parts sociales sont entièrement souscrites et libérées.»

VIII.- Les frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimés sans nul préjudice à la somme de quatre-vingt mille francs (LU. 80.000,-), sont à la charge de la société qui s'y oblige, tous les associés en étant solidairement tenus envers le notaire.

IX.- Les comparants élisent domicile au siège de la société.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé le présent acte avec Nous, Notaire.

Signé: J. Trmata, M. Kerschenmeyer, G. Theis, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 82, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 février 2000.

T. Metzler.

(09470/222/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TRMATA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 121, rue de Hollerich.

R. C. Luxembourg B 50.194.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 8 février 2000.

T. Metzler.

(09471/222/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**FISEA, FONDATION INTERNATIONALE
POUR LA SUBSTITUTION DE L'EXPERIMENTATION ANIMALE,
Etablissement d'Utilité Publique.**

Siège social: L-1477 Luxembourg, 35, rue des Etats-Unis.

AVOIRS EN COMPTES AU 31 DECEMBRE 1998

BCEE – Compte courant	184.453,-
Compte à terme	2.602.292,-
Compte épargne	9.649,-
	2.796.394,-

AVOIRS EN COMPTES AU 31 DECEMBRE 1999

BCEE – Compte courant	256.913,-
Compte à terme	2.329.150,-
Compte épargne	9.811,-
	2.595.874,-

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.

Vu et approuvé
Signatures

BILAN FISEA DU 1^{ER} JANVIER 1998 AU 31 DECEMBRE 1998

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
BCEE	69.264,-	Frais d'administration	55.277,-
Dons de particuliers	88.100,-	Location salle Cercle	13.000,-
Don Apma Belgique	51.000,-	Remise prix	500.300,-
Don Tierversuchsgegner Stuttgart	61.358,-	Frais de déplacements	30.733,-
Don BCEE	15.000,-	Extourne BCEE	1.000,-
Transfert du compte à terme	500.000,-	Commission de banque	250,-
Intérêts BCEE	291,-	Excédent	184.453,-
	<u>785.013,-</u>		<u>785.013,-</u>

Détail des dépenses 1998

Frais d'envoi brochures - affiches - invitations - lettres	21.832,-
Imprimés	33.195,-
Achat classeurs	250,-
Remise 1 ^{er} Prix au lauréat Dr Dewhurst	300.150,-
Remise 2 ^{ème} Prix au lauréat Dr Zardini	200.150,-
Frais de déplacement Dr Hlinak	10.935,-
Frais de déplacement Dr Liebsch, membre du jury	19.798,-
Location salle bleue au Cercle Municipal	13.000,-
Extourne BCEE	1.000,-
Commission de banque	250,-
	<u>600.560,-</u>

BILAN FISEA 1999

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
BCEE	184.453,-	Taxes Enregistrement	15.743,-
Dons de particuliers	70.000,-	Location salle bleue Cercle	13.000,-
Don BCEE	15.000,-	Encadrement musical	12.000,-
Don Apma Belgique	51.000,-	Frais de séjour	89.880,-
Don Menschen für Tierrechte Stuttgart	102.921,-	Frais de voyages	52.657,-
Transfert du compte à terme	350.000,-	Remise de Prix	300.750,-
Intérêts BCEE	524,-	Frais de bureau	32.891,-
	<u>773.898,-</u>	Frais de banque	64,-
		Excédent	256.913,-
			<u>773.898,-</u>

Détail des dépenses 1999

Remise 1 ^{er} Prix au Professeur Docteur Schmalz	300.750,-
Frais de voyage Dr Schmalz	31.295,-
Frais de voyage Dr Liebsch - membre du jury	21.362,-
Frais des publications au Mémorial - Enregistrement	15.743,-
Frais de séjour des membres du jury et lauréat - hébergement	54.300,-
Banquet	35.580,-
Location salle bleue au Cercle Municipal et encadrement musical	25.000,-
Imprimés	14.181,-
Frais d'envoi - brochures - affiches - lettres - invitations	18.710,-
Frais de banque	64,-
	<u>516.985,-</u>

Luxembourg, le 1^{er} février 2000.Vu et approuvé
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2000, vol. 533, fol. 43, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09492/000/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WESTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.769.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Signature
Un mandataire

(09483/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WESTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.769.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 février 2000.

Signature
Un mandataire

(09484/751/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WESTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.769.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 20 janvier 1999 à 9.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de M. Clive Godfrey de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Madame Laurence Mathieu, employée privée, demeurant à F-57100 Thionville, rue de Jemmapes n° 21, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Pour réquisition
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09485/751/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WESTRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 61.769.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 21 mai 1999 à 9.00 heures*

Décisions

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1997;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1997.
L'exercice clôture avec une perte de LUF 39.744,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
* Report à nouveau de LUF 39.744,-;
- d'approuver le rapport de gestion du conseil d'administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1998;
- d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1998.
L'exercice clôture avec une perte de LUF 562.979,-;
- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:
* Report à nouveau de LUF 562.979,-;
- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1998;
- de reconduire les administrateurs et le commissaire aux comptes dans leurs mandats jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'année 1999.

Pour extrait conforme
Pour publication
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 51, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09486/751/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

15006

TRIBECA FIRST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 65.634.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société TRIBECA FIRST S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Antonio Mandra.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour TRIBECA FIRST S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09468/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

TRIDVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 48.155.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société TRIDVEN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour TRIDVEN S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09469/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

V.A.G. SECURITY ENGINEERING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 57.040.

*Extrait des décisions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration
tenue le 20 janvier 2000 au siège de la société*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} janvier 2000, le siège social à l'intérieur de la Ville de Luxembourg à l'adresse suivante: 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Luxembourg, le 8 février 2000.

Pour publication et réquisition
V.A.G. SECURITY ENGINEERING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09474/780/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

UNIFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 67.332.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société UNIFIN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, Mlle Sandrine Klusa et Mlle Angela Cinarelli.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de:
M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg,
Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour UNIFIN S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09472/744/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 57.348.

L'an deux mille, le premier février.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B numéro 57.348, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 18 décembre 1996, publié au Mémorial C, numéro 125 du 14 mars 1997.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Agnese Fantauzzi-Monte, employée privée, demeurant à Soleuvre.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Daniel Cao, employé privé, demeurant à Esch-sur-Alzette.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de six millions de francs français (FRF 6.000.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Ratification de la cooptation de trois nouveaux Administrateurs:

Monsieur Bernard Pache, Directeur d'Entreprises,

Monsieur Norbert Werner, Sous-Directeur, 39, allée Scheffer à L-25520 Luxembourg,

Madame Fabienne Goffin, 100, chemin d'Oultre-Heure, B-6120 Ham-sur-Heure

Leur mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire de 2002.

b) Décision de la création de deux catégories d'administrateur A et B:

- Deviennent Administrateurs de la catégorie A: Messieurs Alain Mallart, Bernard Pache et Madame Fabienne Goffin;

- Deviennent Administrateurs de la catégorie B: Messieurs Henry De Croy, Norbert Schmitz et Norbert Werner.

c) Modification de l'alinéa 4 de l'article 7 pour lui donner la teneur suivante: «Les administrateurs sont répartis en deux catégories, catégorie A et catégorie B. Deux signatures conjointes, quelle que soit la catégorie, pourront engager la société à hauteur de LUF 3.000.000,-. Au-delà de ce montant, la société ne pourra être engagée que par une signature de catégorie A accompagnée d'une signature de catégorie B.»

d) Mise en concordance de l'article 7 des statuts avec les résolutions qui précèdent.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée ratifie la cooptation de trois (3) nouveaux Administrateurs:

- Monsieur Bernard Pache, directeur d'entreprises, demeurant à Meudon (France),
- Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer,
- Madame Fabienne Goffin, administrateur de sociétés, demeurant à 5-6120 Ham-sur-Heure, 100, chemin d'Oultre-Heure.

Leur mandat vient à échéance lors de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2002.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de créer deux (2) catégories d'administrateur A et B.

Deviennent Administrateurs de la catégorie A:

- Monsieur Alain Mallart, directeur de sociétés, demeurant à Bruxelles (Belgique),
- Monsieur Bernard Pache, directeur d'entreprises, demeurant à Meudon (France),
- Madame Fabienne Goffin, administrateur de sociétés, demeurant à B-6120 Ram-sur-Heure, 100, chemin d'Oultre-Heure.

Deviennent Administrateurs de la catégorie B:

- Monsieur Henry De Croy, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Norbert Schmitz, licencié en sciences commerciales et consulaires, demeurant à Luxembourg,
- Monsieur Norbert Werner, sous-directeur, demeurant à L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article sept (7) - quatrième (4^{ème}) alinéa des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 7. 4^{ème} alinéa.** Les administrateurs sont répartis en deux catégories, catégorie A et catégorie B. Deux signatures conjointes, quelle que soit la catégorie, pourront engager la société à hauteur de trois millions de francs luxembourgeois (LUF 3.000.000.-). Au-delà de ce montant, la société ne pourra être engagée que par une signature de catégorie A accompagnée d'une signature de catégorie B.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, A. Monte, D. Cao, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 7 février 2000, vol. 856, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000.

F. Kessler.

(09475/219/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

VENDÔME PARTICIPATIONS HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 57.348.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 1^{er} février 2000, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 9 février 2000.

F. Kessler.

(09476/219/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WARNANT ET CIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 56.753.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 24 janvier 2000*

Transfert du siège social

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 24 janvier 2000, le Conseil d'Administration de la société WARNANT ET CIE S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 24 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration

B. Warnant J. Klemens D. Allard

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09480/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

15009

VICKIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 44.135.

—
Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société VICKIN S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M^e Arsène Kronshagen et Mlle Angela Cinarelli.

2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de:

M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg,

Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg et EDIFAC S.A., Luxembourg.

3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.

4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.

5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.

6. Divers.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

Pour VICKIN S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09477/744/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

VIDEOPRESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 2, rue Christophe Plantin.
R. C. Luxembourg B 30.033.

—
*Modification de l'inscription de la société
conformément aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires
du 20 septembre 1999*

L'assemblée décide de porter le nombre d'administrateurs à cinq:

Conseil d'administration

1) Monsieur Paul Zimmer, directeur général, Bofferdange, président du conseil;

2) Monsieur Jürgen Haase, auteur et régisseur, Hambourg, directeur;

3) Monsieur Jean Valost, attaché à la direction, Remich, administrateur;

4) Monsieur Léon Zeches, directeur, Gasperich, administrateur;

5) Monsieur Günter Fleischmann-Sarcletti, économiste, Munich, administrateur.

Commissaire aux comptes

Monsieur Egon Seywert, chef des services financiers, Livange.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

P. Zimmer
Président du conseil

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09478/000/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WEAVERMAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}.

1) Le nombre des administrateurs a été augmenté de 5 à 6.

2) Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2005, la société à responsabilité limitée W.M.A., WORLD MANAGEMENT ASSISTANCE, S.à r.l., avec siège à L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur, a été nommée administrateur du type A.

Luxembourg, le 15 décembre 1999.

Pour avis sincère et conforme
Pour WEAVERMAN S.A.
KPMG FINANCIAL ENGINEERING
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2000, vol. 532, fol. 89, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09481/528/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

15010

VILLOR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 51.547.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société VILLOR S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

*Pour VILLOR S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09479/744/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

WELTON SPORT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 47.112.

Assemblée générale extraordinaire du 4 janvier 2000

Les actionnaires de la société WELTON SPORT S.A. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Il a été décidé ce qui suit:

1. Démission et décharge aux administrateurs Madame Luisella Moreschi, M. Roberto Verga et M. Edo Gobbi.
2. Nomination aux fonctions d'administrateur en leur remplacement de M. Jean Lambert, Maître en Sciences Economiques, demeurant à Luxembourg, Mme Caroline Folmer, employée privée, demeurant à Luxembourg, et EDIFAC S.A., Luxembourg.
3. Démission et décharge au commissaire aux comptes VECO TRUST S.A., 8, boulevard Royal, Luxembourg.
4. Nomination aux fonctions de commissaire aux comptes en son remplacement de TRUSTAUDIT, Luxembourg.
5. Transfert du siège social du 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 207, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg.
6. Divers.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2000.

*Pour WELTON SPORT S.A.
VECO TRUST S.A.
Société Anonyme
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2000, vol. 533, fol. 39, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09482/744/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

XARET S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R. C. Luxembourg B 70.308.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 28 janvier 2000*

Transfert du siège social

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2000, le Conseil d'Administration de la société XARET S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09489/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

FONDS CULTUREL QUART MONDE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 25, rue de Beggen.

COMPTES PROFITS ET PERTES AU 31 DECEMBRE 1999

	Débit	Crédit	Soldes déb.	Soldes créd.
<i>Charges</i>				
Impôts et/ou taxes	4.471	0	4.471	0
Frais divers de gestion	3.124	0	3.124	0
Frais de banque	726	0	726	0
<i>Produits</i>				
Dons	0	464.250	0	464.250
Produits	0	10.914	0	10.914
	<u>8.321</u>	<u>475.164</u>	<u>8.321</u>	<u>475.164</u>
Résultat de l'exercice 1999			<u>466.843</u>	
			<u>475.164</u>	475.164

BILAN AU 31 DECEMBRE 1999

<i>Actif</i>		<i>Passif</i>	
BCEE (compte terme n° 1521/8134-4) . .	510.622	Capital propre	50.000
BCEE (compte n° 1000/7922-4)	52.695	Résultat de l'exercice 1999	466.843
CCP n° 118700-69	403.526		<u>966.843</u>
	<u>966.843</u>		<u>966.843</u>

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'EXERCICE 2000

<i>Recettes</i>		<i>Dépenses</i>	
Dons	460.000	Soutien aux activités de la Maison Culturelle ATD Quart Monde, Beggen	320.000
Produits financiers	<u>10.000</u>	Soutien au Mouvement International ATD Quart Monde	50.000
		Frais de fonctionnement d'ATD Quart Monde, A.s.b.l. non couverts par la Convention	92.000
		Frais du Fonds Culturel Quart Monde	<u>8.000</u>
	<u>470.000</u>		<u>470.000</u>

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09493/000/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

ANJUMAN-E-PAKISTAN LUXEMBOURG, Association sans but lucratif.

Registered office: L-8077 Bertrange, 99, rue de Luxembourg.

*Extract from the minutes of the Annual General Meeting
of ANJUMAN-E-PAKISTAN LUXEMBOURG, A.s.b.l.
held on 24 Januar 1999*

1. Resolved to amend Article 6 of the constitution as follows:

From: «The General Body shall meet on the last Sunday in January each year»

To: «The General Body shall meet on any day within the first three months of the calender year.»

2. Resolved that the The Administrative Board of the association is composed of the following persons:

Mr Ajmal Afzal, Consultant, 9, rue des Saules, L-5361 Schrassig;

Mr Muhammed Ali, Student, 23, rue des Genêts, L-1521 Luxembourg;

Mr Nurul Ghani Chaudhury, Engineer, 1 Op der Hetzgreicht, L-7521 Mersch;

Mr Sher Bahadur Khan, Businessman, 5, rue de Leudelange, L-8140 Bridel;

Mr Mahmood Hadi, Consultant, 71B, rue de Luxembourg, L-8140 Bridel;

Mr Chandra Shekhar Lodha, Banker, 2U, rue de l'Egalité, L-8319 Olm;

Mr Mohammed Nawaz, Engineer, 55, Cité Millewee, L-8064 Bertrange;

Mr Ajmal Perwaz, Banker, 16, Cité Millewee, L-8064 Bertrange;

Mr Ali Asghar Sherwani, Companies Director, 99, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange.

Resolved that according to Article 7.1. of the constitution, Mr Graham Ashby, Consultant, 85, rue de Reckenthal, L-2410 Luxembourg, be elected as a Reserve Member of the Administrative Board.

3. Resolved that according to Article 8.2 of the constitution, Mr Riaz Husain, 6, rue des Muguets, L-8035 Strassen be appointed as Honorary Auditor.

*Extract from the minutes of the Extraordinary General Meeting
of ANJUMAN-E-PAKISTAN LUXEMBOURG, A.s.b.l.
held on 10 April 1999*

1. Resolved to amend Article 4.2 of the constitution as follows:
From: «Full voting membership of the Association is open to any person of Pakistan or of Luxembourg origin who is at least eighteen years of age at the time of membership»
To: «All adult members have the full right of vote at the Association's meetings».
2. Resolved to abolish Article 4.2 of the constitution which reads as follows:
«Honorary non-voting membership of the Association is open to any persons not fulfilling the requirements of Article 4.2 above but who wish to pursue the objects of the Association.»
Consequently, the words «of either category» will be deleted from Article 4.4.
3. Resolved to amend Article 7 of the constitution to allow the tenure of the Administrative Board to be extended so as to expire at the second Annual General Meeting following their appointment.

Luxembourg, dated 7th February 2000.

Certified true copy
Signature
Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2000, vol. 533, fol. 53, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09491/000/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Wonjin REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue Prince Henri.
H. R. Luxemburg B 68.382.

Im Jahre zweitausend, den einunddreissigsten Januar.

Vor dem Unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Alois Günther Radeschnig, Kaufmann, wohnhaft in A-9545 Radenthein, St. Peter 119.

Welcher Komparsent den unterzeichneten Notar bat folgendes zu beurkunden:

Zufolge Abtretungserklärung unter Privatschrift finalisiert am heutigen Tage, ist der Unterzeichnete alleiniger Eigentümer der Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung Wonjin REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l., mit Sitz in Grevenmacher geworden.

Diese Abtretungserklärung bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben formalisiert zu werden.

Die Gesellschaft ist eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 68.382.

Sie wurde gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den Notar Joseph Gloden, mit dem Amtswohnsitz in Grevenmacher am 4. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 295 vom 28. April 1999.

Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je fünfundsingzig (25,-) Euro, welche alle dem Unterzeichneten Herrn Günther Radeschnig, gehören.

Anschliessend bat der Komparsent den unterzeichneten Notar folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Nach der vorstehenden Abtretung von Gesellschaftsanteilen, beschliesst der Gesellschafter Artikel 6 der Statuten wie folgt abzuändern, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

Artikel 6. Englische Fassung:

Art. 6. The capital of the company is fixed at twelve thousand five hundred (12,500.-) Euro, divided into five hundred (500) shares with a par value of twenty-five (25.-) Euro each.

These shares are the property of Mister Günther Radeschnig, businessman, residing in A-9545 Radenthein, St. Peter 119.

Artikel 6 Deutsche Fassung:

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert (12,500.-) Euro, aufgeteilt in fünfhundert Anteile (500) von je fünfundsingzig (25.-) Euro.

Diese Anteile sind das Eigentum von Herrn Günther Radeschnig, Kaufmann, wohnhaft in A-9545 Radenthein, St. Peter 119.

Zweiter Beschluss

Der Komparsent beschliesst, dass die deutsche Fassung der Satzung von nun an Vorrang vor der englischen hat, und letztere zu einem späteren Zeitpunkt aufgegeben werden wird.

Dritter Beschluss

Der Komparsent beschliesst die Abberufung von Herrn Dr. Uwe Herbst, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in D-54290 Trier, Ostallee 33, und Herrn Dr. Andreas Batton, Diplom-Ingenieur, wohnhaft zu D-54317 Lorscheid, Kreuzfelder 13 als Geschäftsführer der Gesellschaft.

Vierter Beschluss

Zum neuen Geschäftsführer der Gesellschaft wird ernannt:

Herr Günther Radeschnig, Kaufmann, wohnhaft in A-9545 Radenthein, St. Peter 119.
Derselbe kann die Gesellschaft in allen Angelegenheiten durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von zwanzigtausend (20.000,-) Franken.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, in der Amtsstube des amtierenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Radeschnig, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1^{er} février 2000, vol. 349, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 7. Februar 2000.

H. Beck.

(09487/201/65) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Wonjin REFRACTORIES INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6735 Grevenmacher, 2A, avenue du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 68.382.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 7 février 2000.

H. Beck.

(09488/201/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

ZETA FIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 57.843.

*Extrait du procès-verbal des résolutions prises lors de la réunion
du conseil d'administration tenue en date du 28 janvier 2000*

Transfert du siège social

Par une réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 28 janvier 2000, le Conseil d'Administration de la société ZETA FIN S.A. a décidé de transférer le siège social de la société du 11, avenue de la Liberté au 16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg, à compter du 1^{er} février 2000.

Luxembourg, le 28 janvier 2000.

Le Conseil d'Administration.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2000, vol. 533, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(09490/720/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

**S.C.P.G. - ESCH, A.s.b.l., SOCIETE DU CHIEN DE POLICE ET DE GARDE ESCH-ALZETTE,
Association sans but lucratif.**

Gesellschaftssitz: L4108 Esch an der Alzette, 93, route d'Ehlerange.

Übersicht:

- 1) Namen, Gründung, Auflösung, Sitz und Dauer.
- 2) Ziel, Zweck.
- 3) Mitgliedschaft resp. Aufnahme, Austritt sowie Ausschluss aus dem Verein.
- 4) Die Rechte und Pflichten der Mitglieder.
- 5) Verwaltung resp. Aufnahme, Austritt sowie Ausschluss aus dem Vorstand.
- 6) Die Zusammensetzung sowie die Rechte und Pflichten des Vorstandes.
- 7) Die Dressurleiter, Helfer im Schutzdienst, Vertreter der Dachverbände sowie alle die im Verein benötigten Helfer, wie Fähnrich, Platzwart etc.
- 8) Die Generalversammlungen.
- 9) Verschiedenes.

1.0) Namen

Der Verein hat den Namen

SOCIETE DU CHIEN DE POLICE ET DE GARDE ESCH-ALZETTE (S. C. P. G. - ESCH).

1.1) Gründung

Der Verein wurde am 16. Februar 1913 im Geschäftslokal Hotel Müller-Reckinger in Esch an der Alzette gegründet.

1.2) Auflösung

Die Auflösung des Vereins geschieht gemäss Art. 20 des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928, betreffend die Gesellschaften ohne Gewinnzweck.

Sie kann nur erfolgen, wenn seine Mitgliederzahl weniger als 5 (fünf) Personen beträgt.

Bei der Auflösung des Vereins werden die restlichen Gelder für die Dauer von drei (3) Jahren auf ein Sperrkonto gesetzt. Bei der Neugründung eines unter demselben Namen sowie mit gleichen Interessen geführten Hundesportvereins in Esch an der Alzette, stehen die Gelder sowie das Material, die Mobilien und Immobilien dem neu gegründeten Verein zur Verfügung.

Kommt es bis zum Ablauf dieser Frist zu keiner Neugründung, verfällt das Vermögen des Vereins zu Gunsten des nächstgelegenen Tierschutzvereins.

1.3) Sitz und Dauer

Der Sitz des Vereins ist in Esch an der Alzette.

Zwecks Zustellung der Gerichtsakten gilt folgende Adresse:

Seiwerath Jean-Marie, L-4108 Esch an der Alzette, 93, route d'Ehlerange.

Die Dauer des Vereins ist unbegrenzt.

2.0) Ziel und Zweck

Der Verein hat zum Zweck und zum Ziel, unter Ausschluss jeder politischen und konfessionellen Tätigkeit:

- a) eine enge kameradschaftliche Bindung der Hundesportler zu gewährleisten und zu fördern,
- b) die Interessen seiner Mitglieder zu wahren und zu fördern,
- c) die Mitglieder im Sinne der Hundesport-Dressur zu unterrichten und zu fördern,
- d) die Unterstützung von Leistungsprüfungen und Ausstellungen zu gewährleisten,
- e) Veranstaltungen und Wettkämpfe zu organisieren,
- f) die Ausbildung von Dressurleitern, Fährtenlegern und Helfern im Schutzdienst durch Abhalten von Konferenzen und Lehrgängen zu fördern und zu verbessern,
- g) die Zucht der von der F.C.I. anerkannten Schutzhunden zu fördern.

3.0) Mitgliedschaft

Der Verein besteht aus Aktiven-, Inaktiven- und Ehren-Mitgliedern.

3.1) Aufnahme

Die Zahl der Mitglieder ist nach oben hin unbegrenzt.

Jede unbescholtene Person kann als inaktives Mitglied nach Bezahlung der Mitgliedskarte in den Verein aufgenommen werden.

Über die Aufnahme resp. eventuelle Ablehnung als aktives Mitglied entscheidet der Vorstand.

3.2) Austritt

Die Mitgliedschaft erlöscht:

- a) durch eine schriftliche Kündigung an die Adresse des Präsidenten,
- b) durch Weigerung oder Unterlassung der Beitragszahlungen.

3.3) Ausschluss

Der provisorische Ausschluss eines Mitgliedes kann vom Vorstand ausgesprochen werden:

- a) bei der Nichtbezahlung von Schulden gegenüber dem Verein;
nach zweimaliger schriftlicher Aufforderung. Die zweite schriftliche Aufforderung erfolgt frühestens 30 Tage nach der ersten,
- b) durch eine einwandfrei nachgewiesene Handlung oder Verleumdung, welche den Verein in irgendeiner Weise schädigen kann,
- c) bei groben Verstössen gegen die Statuten oder das «Interne Reglement» des Vereins.

4.0) Die Rechten und Pflichten der Mitglieder

Siehe Internes Reglement.

4.1) Aktive Mitglieder

Siehe Internes Reglement.

4.2) Kommissionen und Ämter im Verein

Siehe Internes Reglement.

5.0) Verwaltung

Der Verein wird von einem Vorstand verwaltet, welcher von der Generalversammlung gewählt wird.

Der Vorstand besteht aus minimum fünf (5) bis maximal elf (11) Mitgliedern. Seine reelle Zahl wird alljährlich vom Vorstand bestimmt. Bei einer Änderung der Mitgliederzahl wird diese der Generalversammlung vorgeschlagen, welche die neu bestimmte Zahl mit einfacher Stimmenmehrheit annehmen oder ablehnen kann.

5.1) Aufnahme in den Vorstand

Um Vorstandsmitglied zu werden, muss der Kandidat:

- a) wenigstens während eines vollen Jahres Aktives Mitglied des Vereins gewesen sein,
- b) mindestens 18 Jahre alt sein,
- c) einen schriftlichen Antrag, wenigstens 8 Tage vor der Generalversammlung an den bestehenden Vorstand gerichtet haben.

5.2) Austritt aus dem Vorstand

Ein Vorstands-Mitglied kann zu jeder Zeit durch Einschreibebrief an den Präsidenten sein Amt im Vorstand kündigen. Scheidet ein Vorstands-Mitglied im Laufe eines Jahres aus, so kann dasselbe durch das Ersatz-Mitglied mit den meisten Stimmen für das laufende Geschäftsjahr ersetzt werden. Ist dieses Mitglied an einer weiteren Kandidatur interessiert, so muss sich dasselbe in der nächstfolgenden Generalversammlung einer erneuten Wahl stellen.

5.3) Ausschluss aus dem Vorstand

Die Vorstands-Mitglieder sind verpflichtet den Sitzungen beizuwohnen. Fehlt ein Mitglied mehr als 3mal unentschuldigt, oder mehr als 5mal entschuldigt hintereinander, kann der Vorstand dasselbe ohne irgendwelche Prozeduren seines Amtes entheben.

Dasselbe Recht hat der Vorstand, wenn ein Mitglied nicht wenigstens an der Hälfte der Vorstands-Sitzungen während eines Geschäftsjahres teilgenommen hat.

6.0) Zusammensetzung des Vorstandes

Der Vorstand setzt sich zusammen aus:

Dem Präsidenten, einem Vizepräsidenten, einem Sekretär, einem Kassierer sowie so vielen Beisitzenden, wie weitere Mitglieder in den Vorstand gewählt wurden.

Der Präsident, der Sekretär und der Kassierer werden in jeweils getrennten Wahlgängen von der Generalversammlung gewählt.

Jeder hat das Recht sich gleichzeitig zu einem (1) der vorerwähnten Posten und als einfaches Mitglied in den Vorstand zu bewerben. Wird er zu einem der vorerwähnten Posten gewählt, verfällt automatisch seine andere Kandidatur.

6.1) Die Rechten und Pflichten des Vorstands

Der Vorstand führt die Geschäfte des Vereins.

In Erfüllung seiner Mission hat der Vorstand die weitgehendsten Machtbefugnisse. Alles was nicht ausdrücklich durch das Gesetz der Generalversammlung vorbehalten ist resp. durch die Statuten oder das «Interne Reglement» geregelt ist, fällt unter seinen Zuständigkeitsbereich.

6.2) Die Vorstandssitzungen

Die Vorstandssitzungen werden durch einfaches Schreiben oder Drucksache einberufen und zwar immer dann, wenn die Interessen des Vereins es verlangen. Sie müssen mindestens alle zwei Monaten einmal einberufen werden.

Die Tagesordnung wird den Vorstands-Mitgliedern bei der Einberufung mitgeteilt.

Es kann nur über diejenigen Punkte abgestimmt werden, welche sich auf der Tagesordnung befinden.

6.3) Sitzungsablauf

Siehe Internes Reglement.

7.0) Die Postenbesetzungen

Siehe Internes Reglement.

8.0) Die Generalversammlungen

Die Ordentliche Generalversammlung findet einmal jährlich und zwar Anfang des Monats Dezember statt. Sie werden vom Vorstand gemäss Art. 7 und 8 des abgeänderten Gesetzes vom 21. April 1928, betreffend die Gesellschaften ohne Gewinnzweck, einberufen.

Sämtliche Mitglieder werden wenigstens 14 Tage im voraus schriftlich eingeladen. Die Einladungen enthalten die Tagesordnung. Bei Statutenänderungen erfolgt die Einladung mindestens 1 Monat im voraus.

8.1) Die Tagesordnung

Siehe Internes Reglement.

8.2) Stimmberechtigungen in der G.V.

Stimmberechtigt ist jedes Aktive Mitglied mit einer gültigen Jahres-Mitgliedskarte, welches keinerlei Schulden gegenüber dem Verein hat.

Prokurationen (Siehe Internes-Reglement)

8.3) Sitzungsablauf

Der Präsident oder dessen Stellvertreter übernehmen den Vorsitz der Generalversammlung.

Die Generalversammlung ist immer beschlussfähig und kann immer gültig tagen, gleich wieviele Mitglieder in der Sitzung anwesend sind.

Es kann nur über diejenigen Punkte abgestimmt werden, welche sich auf der Tagesordnung befinden.

8.4) Kassenrevisoren

In den Generalversammlungen werden jeweils 3 Kassenrevisoren gewählt zur Kontrolle der Abrechnungen. Die Kassenrevisoren dürfen nicht untereinander verwandt sein und dürfen dem Vorstand nicht angehören.

9.0) Verschiedenes

- a) Haftpflicht-Versicherungen,
- b) Unfälle sowie
- c) die Rechten und Pflichten der Aktiven Vereins-Mitglieder.
(Siehe Internes Reglement)
- d) Die Höhe der jährlichen Kotationen werden von der Generalversammlung bestimmt.
- e) Das von der Generalversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit gebilligte «Interne Reglement», welches diese Statuten ergänzt oder einen Teil derselben darstellt, ist im gleichen Masse bindend wie dieselben.

10) Allgemeine Verfügung

Diese Statuten, welche von der Ausserordentlichen Generalversammlung am 24. März 1997 genehmigt wurden, ersetzen diejenigen aus dem Jahr 1996.

Ihre Gültigkeit trat am Tage der Aussergewöhnlichen Generalversammlung in Kraft.

	R. Gestreicher <i>Sekretär</i>	L. Biver <i>Präsident</i>	J.-M. Seiwerrath <i>Vice-Präsident</i>	R. Antony <i>Kassierer</i>
A. Lonien <i>Beisitzende</i>	M. List <i>Beisitzender</i>	G. Poire <i>Beisitzender</i>	S. Jost <i>Beisitzender</i>	R. Van Hulle <i>Beisitzende</i>

Enregistré à Capellen, le 10 février 2000, vol. 135, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(09494/999/174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2000.

JET SUPPORT SERVICES EUROPE, Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTES

In the year two thousand, on the fourteenth of January.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared the following:

JET SUPPORT SERVICES INC., 154 W. Hubbard Street, Suite 505, Chicago, IL 60610;

duly represented by Mr Guy Hornick, Maître en sciences économiques, residing in Strassen, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacities, have drawn up the following articles of a limited liability company, which they intend to organise among themselves.

Art. 1. A limited liability company is hereby formed between the contracting parties that will be governed by these articles and by the relevant legislation.

Art. 2. The objects for which the company is established are to provide assistance and consultancy services in the field of maintenance programs for turbine-powered aircraft.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever, which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The name of the company is JET SUPPORT SERVICES EUROPE, société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 5. The registered office of the company is in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by the sole associate.

Art. 6. The capital of the company is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand and five hundred euros), divided into 100 (one hundred) shares of EUR 125.- (one hundred and twenty five euros) each.

These shares have been subscribed to as follows:

JET SUPPORT SERVICES INC., prenamed, one hundred shares 100

The capital has been fully paid in by the associates and deposited to the credit of the company, as was certified to the notary executing this deed.

Art. 7. The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning commercial companies or by the decision of the sole shareholder.

Art. 8. Each share entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

Art. 9. Shares are freely transferable among associates. The share transfer inter vivos to non-associates is subject to the consent of at least seventy-five per cent of the company's capital. In the case of the death of an associate, the share transfer to non-associates is subject to the consent of no less than seventy five per cent of the votes of the surviving associates. In any event the remaining associates have a pre-emption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non-associate.

In case of a single-shareholder company, transfer of share quotas must be instrumented by notarial deed or by writing under private seal.

Art. 10. The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the associates.

Art. 11. For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the associates are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

Art. 12. The company will be managed by one or several managers who need not be associates and who are appointed by the general meeting of associates.

Towards third parties the managers have the most extensive powers to act on behalf of the company in all circumstances. They cannot acquire immovables, hypothecate, pledge or take an interest in other companies without the prior consent of seventy-five per cent of the votes of the associates.

If the managers are temporarily unable to act, the company's affairs can be managed by the sole associate.

Art. 13. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 14. Every associate may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at the meeting through a special proxy.

Art. 15. Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by a majority of the associates representing three quarters of the capital.

Art. 16. The fiscal year begins on January 1st and ends on December 31st.

Art. 17. Every year on December 31st, the annual accounts are drawn up by the managers.

Art. 18. The financial statements are at the disposal of the associates at the registered offices of the company.

Art. 19. Out of the net profit five per cent shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent of the capital of the company.

The balance is at the disposal of the associates.

Art. 20. In case the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not be associates and who are appointed by the associates who will specify their powers and remunerations.

Art. 21. If, and as long as one associate holds all the shares, the company shall exist as a single-shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 22. For anything not dealt with in the present articles of incorporation, the associates refer to the relevant legislation.

Transitory disposition

The first business year begins today and ends on December 31st, 2000.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law on commercial companies of September 18, 1933 have been fulfilled.

Evaluation

The parties evaluate the cost of formation of this company at approximately fifty-five thousand Luxembourg francs.

Extraordinary general meeting

Immediately after the formation of the company, the parties, who represent the total capital, have met in a general meeting and have, by unanimous vote, passed the following resolutions:

1) Mr John Haskins, President of JET SUPPORT SERVICES INC., residing in 440, North Worbash Avenue, Chicago IL 60611, USA, is appointed manager of the company with the powers indicated in article 12 of the articles of incorporation.

The manager may appoint agents, fix their powers, competences and dismiss them.

The manager's assignment ends on occasion of the general ordinary meeting which decides on the financial statements of the first business year. He may be re-elected.

2) The company's address is fixed at L- 3858 Luxembourg, 24, rue Denis Netgen.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille, le quatorze janvier.

Par-devant M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

JET SUPPORT SERVICES INC., 154 W. Hubbard Street, Suite 505, Chicago, IL 60610;

ici représentée par Monsieur Guy Hornick, Maître en sciences économiques, demeurant à Strassen, spécialement mandaté à cet effet par une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès qualités, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les comparants une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

Art. 2. La société a pour objet l'assistance et le conseil dans le cadre de programmes de maintenance de turbines d'avions.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet et qui en favorisent le développement et l'extension.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société prend la dénomination de JET SUPPORT SERVICES EUROPE, société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit par:

JET SUPPORT SERVICES INC., prénommée, cent parts sociales 100

Le capital est entièrement libéré et se trouve, dès à présent, dans les caisses de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales ou par la décision de l'associé unique.

Art. 8. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pour cent du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant soixante-quinze pour cent des droits de vote appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

En cas de société à responsabilité limitée unipersonnelle, les cessions de parts doivent être constatées soit par acte notarié soit par acte sous seing privé.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 11. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés.

Les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances. Toutefois, ils ne peuvent pas acquérir des immeubles, hypothéquer, mettre en gage ou participer à d'autres sociétés sans l'accord préalable des trois quarts des voix des associés.

En cas d'empêchement temporaire des gérants, les affaires sociales peuvent être gérées par l'associé unique.

Art. 13. Les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 15. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 17. Chaque année, le trente et un décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 18. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 19. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 20. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 21. Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2000.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18.9.1933) se trouvent remplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ cinquante-cinq mille francs luxembourgeois.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et, à l'unanimité des voix, ils ont pris les résolutions suivantes:

1) Monsieur John Haskins, Président de JET SUPPORT SERVICES INC., demeurant à 440, North Worbash Avenue, Chicago IL 60611, USA, est désigné comme gérant de la société, avec les pouvoirs définis à l'article 12 des statuts.

Il pourra nommer des agents, fixer leurs pouvoirs et attributions et les révoquer.

Le mandat du gérant se terminera lors de l'assemblée statuant sur le bilan du premier exercice. Le gérant est rééligible.

2) Le siège social de la société est fixé à L-3858 Luxembourg, 24, rue Denis Netgen.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. Hornick, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 90, case 1. – Reçu 5.042 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

J. Elvinger.

(09511/211/210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

MARVEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit janvier.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

1.- FIDUINVEST S.A., société anonyme de droit suisse, avec siège social à CH-Lugano, ici représentée par Madame Manuela Bosquée, employée privée, demeurant à B-Arlon, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date du 27 janvier 2000;

2.- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern, agissant en son nom personnel;

3.- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg, ici représenté par Monsieur John Seil, prénommé, spécialement mandaté à cet effet par procuration en date du 27 janvier 2000.

Les prédites procurations, paraphées ne varietur par tous les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesdits comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de MARVEN S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration en tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital autorisé est, pendant la durée telle que prévue ci-après, de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) qui sera représenté par trente mille (30.000) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le vingt-huit janvier deux mille cinq, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites avec ou sans prime d'émission, à libérer en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, ou par conversion d'obligations comme dit ci-après. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, il fera adapter le présent article.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires, avec bons de souscription ou convertibles, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations, avec bons de souscription ou convertibles, ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le dernier jeudi du mois de septembre à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent (5 %) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout ou il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille. La première assemblée générale annuelle se tiendra en deux mille un.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites comme suit:

1.- FIDUINVEST S.A., prénommée, trois cent huit actions	308
2.- Monsieur John Seil, prénommé, une action	1
3.- Monsieur Henri Grisius, prénommé, une action	1
Total: trois cent dix actions	310

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société. La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ soixante mille francs luxembourgeois (LUF 60.000,-).

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à un million deux cent cinquante mille cinq cent trente-sept francs luxembourgeois (LUF 1.250.537,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois. Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

- a) Monsieur John Seil, prénommé,
- b) Monsieur Henri Grisius, prénommé,
- c) Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer.

L'assemblée générale extraordinaire nomme Monsieur John Seil, prénommé, aux fonctions de président du conseil d'administration.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur le premier exercice:

AUDIEX S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Bosquée, J. Seil, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2000, vol. 122S, fol. 20, case 5. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2000.

E. Schlessler.

(09512/227/211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.

mké S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.

STATUTS

L'an deux mille, le dix-huit janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

- 1) Monsieur Michel Koedinger, éditeur, demeurant à L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté;
- 2) Monsieur Luc Koedinger, employé privé, demeurant à L-1272 Luxembourg, 10, rue de Bourgogne, représenté par Monsieur Michel Koedinger, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé du 13 janvier 2000, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme de droit luxembourgeois qu'ils vont constituer entre eux:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de mké S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Toutefois, cette mesure ne pourra avoir d'effet sur la nationalité de la société. Cette déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société le mieux placé pour agir dans de telles circonstances.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'édition d'imprimés et de documents multimédia sous quelque forme que ce soit, ainsi que leur conception, réalisation, mise en valeur par vente, concessions, licences, échange ou autrement ainsi que la commercialisation et la diffusion de ces publications par tous moyens, y compris par livres, journaux, affiches, brochures, guides, sites internet et serveurs.

La société édite et met en valeur notamment, mais sans que cette énumération ne soit exhaustive ou obligatoire, les publications imprimées ou numériques «Explorator City Guide», «Nightlife.lu City Magazine Luxembourg», «Newmediaguide.lu», «Awards.lu», «Casting.lu», «Explorator.lu», «Mke.lu», «Newmediaguide.lu», «Nightlife.lu», «Nineties.lu» et «Restaurant.lu».

La société peut poser tous actes civils et commerciaux, conclure tous contrats et accords et faire toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou qui sont susceptibles de le favoriser.

La société peut en outre prendre des participations directes ou indirectes, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères et administrer, gérer, contrôler et développer ces participations et accorder aux entreprises et sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour un terme qui ne peut pas excéder six ans et toujours révocables par elle. En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace. Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique, ces derniers étant à confirmer par écrit. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration est autorisé à déléguer les pouvoirs de gestion journalière à un administrateur. Il pourra en outre déléguer tout ou partie de la gestion journalière et des pouvoirs qui y sont attachés à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

Art. 12. La société est engagée soit par les signatures conjointes de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué dans le cadre de la gestion journalière.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant pas dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier mercredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunira le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi. Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq (5) pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix (10) pour cent du capital social. Le solde est à la disposition de l'assemblée générale. Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives. L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables soient affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2000. L'assemblée annuelle se réunira pour la première fois en 2001 aux jour, heure et lieu indiqués dans les statuts.

Souscription

Les cent (100) actions ont été souscrites comme suit par:

1) Monsieur Michel Koedinger, préqualifié, quatre-vingt-dix-neuf actions	99
2) Monsieur Luc Koedinger, préqualifié, une action	1
Total: cent actions	100

Ces actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Evaluation

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ 50.000,- LUF.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse de la société est fixée à L-1417 Luxembourg, 15, rue Dicks.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur, leur mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005:
 - a) Monsieur Michel Koedinger, éditeur, demeurant à L-1930 Luxembourg, 42, avenue de la Liberté, président du conseil d'administration,
 - b) Monsieur Jacques Demarque, employé privé, demeurant à L-2514 Luxembourg, 3, rue Jean-Pierre Sauvage,
 - c) Monsieur Richard Schmid, employé privé, demeurant à L-2343 Luxembourg, 203, rue des Pommiers.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en l'an 2005:
 - Monsieur Lex Benoy, expert-comptable, demeurant à L-2016 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.
- 4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à nommer Monsieur Michel Koedinger, préqualifié, administrateur-délégué de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Koedinger, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 19 janvier 2000, vol. 4CS, fol. 88, case 3. – Reçu 12.505 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2000.

P. Frieders.

(09513/212/162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2000.